

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

L'an deux mille huit, le quinze mars, à huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Primarette proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation, qui leur a été adressée par le maire Jean COLLION, le 10 mars 2008, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents M.M les conseillers municipaux :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| 1. ANDRE Jean - Paul | 9. VASSEUR Karine |
| 2. DELAY Jean - Louis | 10. HUREL Noël |
| 3. JANOT Christian | 11. GAS Marcel |
| 4. DANZO Daniel | 12. POURCHERE Jean - Daniel |
| 5. PEDEUX Françoise | 13. FAURE Maurice |
| 6. AVALLET Michèle | 14. APPRIEUX Angéline |
| 7. SANTONAX Martial | 15. CARRION Adèle |
| 8. LANTHEAUME Christiane | |

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance a été ouverte sous la présidence d'Angéline APPRIEUX, première adjointe, faisant fonction de maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer :

M.M ANDRE Jean - Paul, DELAY Jean - Louis, JANOT Christian, DANZO Daniel, PEDEUX Françoise, AVALLET Michèle, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, VASSEUR Karine, HUREL Noël, GAS Marcel, POURCHERE Jean - Daniel, FAURE Maurice, APPRIEUX Angéline, CARRION Adèle dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Daniel DANZO étant le plus âgé des membres du conseil est désigné président de séance.

Madame Karine VASSEUR étant la plus jeune des membres du conseil est désignée secrétaire de séance.

Madame Michèle AVALLET et Monsieur Marcel GAS sont désignés assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122.7, L 2122.8 et L 2122.4.1 du code général des collectivités territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122.7 du code général des collectivités territoriales.

Daniel DANZO demande aux candidats à la fonction de maire de se déclarer.

Angéline APPRIEUX se déclare candidate à la fonction de maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom et après être passé par l'isoloir, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné :

Angeline APPRIEUX	13 voix
Jean Paul ANDRE	1 voix
Bulletin nul	1

Le nombre de suffrages exprimés s'élève à 14. La majorité absolue est de 8 voix.

Angéline APPRIEUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire de la commune de Primarette et a été immédiatement installée.

DELIBERATION SUR LE NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire, Angéline APPRIEUX, informe conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif du conseil, soit 4 adjoints pour la commune que lors du précédent mandat, le nombre d'adjoints était de 3.

Madame le Maire propose au vote de maintenir à 3 le nombre d'adjoints pour ce mandat, nombre pouvant être porté à 4 au cours du mandat si besoin.

A l'unanimité, soit 15 voix, le nombre de 3 adjoints est arrêté pour ce nouveau mandat.

ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que les adjoints travaillent en étroite collaboration avec le maire et doivent être disponibles.

*** Election du premier adjoint**

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Daniel DANZO pour la fonction de premier adjoint chargé des finances, de la voirie et de l'urbanisme et demande aux autres personnes candidates de se déclarer. Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom et après être passé par l'isoloir, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné :

Daniel DANZO	14 voix
Maurice FAURE	1 voix
Bulletin nul	0

Le nombre de suffrages exprimés s'élève à 15. La majorité absolue est de 8 voix.

Daniel DANZO, ayant obtenu la majorité absolue, est nommé premier adjoint au maire et a été immédiatement installé.

*** Election du deuxième adjoint**

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Maurice FAURE pour la fonction de deuxième adjoint chargé des bâtiments communaux et des travaux et demande aux autres personnes candidates de se déclarer. Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom et après être passé par l'isoloir, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné :

Maurice FAURE	11 voix
Bulletin nul	4

Le nombre de suffrages exprimés s'élève à 11. La majorité absolue est de 6 voix.

Maurice Faure ayant obtenu la majorité absolue, est nommé deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

*** Election du troisième adjoint**

Madame le Maire propose la candidature de Madame Karine VASSEUR pour la fonction de troisième adjoint chargé de la vie sociale, de la jeunesse et de la vie associative et demande aux autres personnes candidates de se déclarer. Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom et après être passé par l'isoloir, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné :

Karine VASSEUR	11 voix
Christian JANOT	1 voix
Bulletin nul	3

Le nombre de suffrages exprimés s'élève à 12. La majorité absolue est de 7 voix.

Karine VASSEUR ayant obtenu la majorité absolue, est nommé troisième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

DELIBERATION SUR LES INDEMNITES "ELUS"

Madame le Maire rappelle le calcul de l'indemnité du maire et des adjoints.

Lors du précédent mandat, l'indemnité de maire correspondait à 10 % de l'indemnité maximale, indemnité maximale qui correspond à 31 % de l'indice 1015 soit 1154,02 € brut mensuels et celle d'un adjoint correspondait à 40 % de l'indemnité du maire, soit :

- pour le maire : 372,26 € brut mensuels

- pour un adjoint : 148,91 € brut mensuels

Madame le maire propose au vote de porter l'indemnité de maire à 15 % de l'indemnité maximale, et celle d'un adjoint à 40 % de l'indemnité du maire, soit

- pour le maire : 548,40 € brut mensuels

- pour un adjoint : 223,36 € brut mensuels

A l'unanimité, soit 15 voix, l'augmentation proposée est entérinée pour ce nouveau mandat.

DELIBERATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire constitue la commission d'appel d'offre (3 titulaires et 3 suppléants).

Se portent candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Adèle CARRION	Maurice FAURE
Daniel DANZO	Marcel GAS
Christiane LANTHEAUME	Karine VASSEUR

A l'unanimité, soit 15 voix, la commission d'appel d'offre est constituée pour ce nouveau mandat.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal devra se réunir prochainement afin de voter le budget municipal pour 2008, de voter le PLU et constituer les différentes commissions communales et intercommunales.

Madame le Maire détaille les commissions existantes sous le précédent mandat et rappelle que de nouvelles commissions peuvent être créées et d'anciennes commissions supprimées.

Les délégués titulaires et suppléants pour les commissions intercommunales doivent être désignés avant le 14 avril 2008.

La date du vendredi 21 mars 2008, 20h30 est arrêtée pour constituer les différentes commissions communales et intercommunales.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 10h30.